

NOS ACTIVITÉS



EXPERTISE EN VALEUR VÉNALE



Déterminer la valeur marchande d'un bien à une période donnée (Analyse de sa composition, son environnement, son appréciation par rapport au marché, sa qualité, son niveau de confort, son entretien).

MISE EN COPROPRIÉTÉ DIAGNOSTIC AVANT MISE EN COPROPRIÉTÉ



Constat de l'état apparent du clos et du couvert ainsi que des canalisations, conduits et équipements de sécurité.

DIAGNOSTIC AVANT TRAVAUX - DEMOLITION



Protection des travailleurs et des intervenants ainsi que l'environnement (Termites, Plomb, Amiante, électricité, Gaz, DPE ...)

LOCATION CAMÉRA THERMIQUE



Réaliser une étude thermographique pour détecter des points faibles de l'isolation d'un bâtiment, vérifier des températures des canalisations et installation de chauffage, vérifier des armoires électriques par visualisation des surchauffes des connexions, ou de certains composants.

DIAGNOSTIC AVANT VENTE OU LOCATION



Apporter une meilleure information au futur acquéreur, protéger le proprétaire (Termites, Plomb, Amiante, électricité, Gaz, DPE ...)

VISITE VIRTUELLE



Visualisation à 360° d'un bien immobilier pour une pré-visite plus réelle que de simples photos.

RT2012



Nouvelle réglementation thermique française : diviser par trois la consommation énergétique des bâtiments neufs (permis de construire déposés après fin 2012), encadrer les émissions des gaz à effet de serre.

ÉLABORATION DE PLAN CÔTÉ



Avoir un plan précis de la superficie du bien immobilier

ETAT DES LIEUX



Faire la preuve d'éventuelles dégradations commises par le locataire en place.

ANALYSE DE LA QUALITÉ DE L'EAU



Garantir la sécurité sanitaire, déterminer la potabilité d'une eau selon son usage, protéger la santé des utilisateurs en maitrisant tout risque de contamination

CERTIFICAT DE DÉCENCE



Certifier l'absence de risques manifestes pouvant porter atteinte à la sécurité physique ou à la santé et la conformité à l'usage d'habitation.

ETAT PARASITAIRE



Informe les acquéreurs et professionnels dans fune zone à risque sur une éventuelle infestation par des termites ou autres insectes xylophages.

CHÈQUE 1 ER LOGEMENT CERTIFICAT HABITABILITÉ



Faciliter l'accès à la propriété, alléger pendant les dix premières années, les mensualités de remboursement du prêt immobilier (achat d'un premier logement), assurer le bénéficiaire du prêt de la qualité du bien qu'il souhaite acquérir.

CRÉÉE EN JUILLET 2009 PAR BENJAMIN ODUL, LA SOCIÉTÉ ACTIV DIAG RÉALISE DES DIAGNOSTICS IMMOBILIERS POUR DES PARTICULIERS COMME POUR DES PROMOTEURS OU DES BAILLEURS SOCIAUX, AUSSI BIEN DANS L'IMMOBILIER NEUF OUE DANS L'ANCIEN. **ELLE ENTEND DEVENIR DANS** LES MOIS PROCHAINS. **LEADER DANS LE DÉPARTEMENT ET À TERME CRÉER UN RÉSEAU DE** FRANCHISES.

ien ne prédestinait Benjamin Odul au diagnostic immobilier. Après avoir travaillé dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration de luxe pendant dix ans, le jeune homme, dont le père était architecte industriel dans le bâtiment, a estimé qu'il y avait là une réelle opportunité de reconversion. « Je me suis tout d'abord documenté pendant six mois puis j'ai suivi une formation à l'Institut technique du gaz et de l'air pendant trois mois à Aix-en-Provence », confie-t-il. Après avoir obtenu avec succès la certification et réussi les épreuves écrites et orales dans les six modules (diagnostic performance énergétique, termites, amiante, électricité, gaz et plomb), il effectue un stage à Audit DTI, à Aix-en-Provence, confirmant là que cette activité correspondait à ses attentes. Il est recruté par le groupe Arcalia mais il réalise que son souhait d'évoluer ne peut s'y concrétiser.

Une ambition affirmée

Il y a cinq ans, il s'avérait plus facile de créer son entreprise. L'accès à la profession est devenu plus complexe avec d'une part, l'exigence depuis 2013 d'avoir un bac+2 dans le bâtiment et, d'autre part, un renforcement de la surveilI BOUCHES-DU-RHÔNE

Activ Diag, un expert reconnu dans le diagnostic



lance par le législateur. Auparavant, la certification était pour cinq ans. A cela s'ajoute maintenant la surveillance documentaire pour deux ans. La certification est surtout devenue obligatoire en 2009. « Avant 2007, n'importe qui pouvait devenir diagnostiqueur avec un numéro Siret et une assurance », précise-t-il. Les méthodologies de travail sont devenues également plus complexes. En ce qui concerne le diagnostic amiante, la liste s'est étoffée avec la recherche de davantage de matériaux. « Quant au diagnostic de performance énergétique, on est passée de 30 à 60 critères et l'on passe plus de temps sur le site », ajoute-t-il.

Suite à un vol de matériel informatique et d'équipement, il n'avait de solution que de tout abandonner. Mais avec l'appui de Luc Moschen, responsable d'Aix'pertim - cabinet qu'il a racheté le 21 octobre dernier -, il se relève puis crée

sa société à Aix-La Duranne en s'investissant jusqu'à 20 heures par jour, sept jours sur sept. « J'avais ensuite cinq collaborateurs. Il devenait alors difficile de concilier vie professionnelle et vie privée. » Il prend alors des locaux à Marseille dans les 7e et 12e arrondissements et à Toulon. Pour être plus visible auprès des particuliers, il mise tout d'abord sur Internet avec un bon référencement et sur la proximité. Son objectif est de créer une agence vitrine par arrondissement à Marseille. « C'est un choix stratégique car il y a de réelles opportunités. Je crois vraiment à cette ville qui n'a pas encore révélé tout son potentiel. »

Transparence et lisibilité

Activ Diag fait le choix de diversifier la nature de ses clients et ses activités en se spécialisant dans la valeur vénale. Elle propose même aux agents immobiliers une visite virtuelle à 360° du bien pour les parti-

culiers. Mais les prescripteurs les plus importants sont pour lui les notaires, qui mettent en avant sa réactivité et son prix clair et adapté. Ses valeurs de transparence et d'honnêteté sont vivement louées. Une étude satisfaction de la clientèle met en exerque un taux de satisfaction de 90% auprès de ses clients. Benjamin Odul s'est entouré d'une équipe de collaborateurs dévoués - dont Charles Dewees (sur la photo) -, et notamment d'un webmaster community manager pour favoriser la présence de la société sur les réseaux sociaux. Aujourd'hui, Activ Diag travaille aussi bien du studio au chantier dans plusieurs départements du Sud et parfois sur toute la France: « Nous réalisons actuellement un diagnostic avant travaux sur un site de 13 hectares à Port-de-Bouc », mentionne-t-il. La législation élargit sans cesse la liste des diagnostics à réaliser pour les locations. De plus en plus, les bailleurs ne se risquent plus à faire l'impasse sur les diagnostics. « Plus l'acquéreur est informé, plus le diagnostic est bien fait, plus le vendeur est protégé », estime-t-il. La société, une des 150 dans le département, est actuellement 10e en termes de chiffre d'affaires et d'effectif. A la rentrée 2016, Activ Diag va mettre en place une session de formation de 4 mois pour 14 personnes afin de créer un réseau de franchises en permettant aux employés de devenir franchisés. « Notre ambition est de créer dix agences et être ainsi l'un des dix franchiseurs sur le plan national », confie-t-il.

■ Jean-Pierre Enaut



DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER TITRE II

Titre enregistré au RNCP (arrêté du 05 avril 2012, J.O. du 14 avril 2012, NOR : APPD1209691A modifié par l'arrêté du 26 mai 2016 publié au JO le 7 juin 2016 NOR: ETSD1611834A,

Code NSF: 232 Bâtiment: Construction et Couverture

Et attendu que M. ODUL BENJAMIN, ALEXANDRE, LAURENT Né à : GAND le 15/08/1981 Vu les délibérations du jury de Wedge Institute, en date du 15/05/2017 Il est délivré à M. ODUL BENJAMIN, ALEXANDRE, LAURENT Le Certificat de Diagnostiqueur Immobilier de Wedge Institute A satisfait à toutes les exigences du règlement Mention: Assez bien

A Marseille, le 15 MAI 2017

Le Président du jury

Le titudaire

M. Mouheb

Le directeur de l'établissement

INTERNATIONAL INSTITUTE WEDGE POLYTECHNIC

141:0372520051 59'0373157 15-Rue De Villass 52.160 THIONVILL Nº activité s



CERTIFICAT DE COMPETENCES DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

N° CPDI 0914

Version06

Je soussigné Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur Benjamin ODUL

Est certifié(e) selon le référentiel dénommé Manuel de certification de personnes l.Cert pour la réalisation des missions suivantes :

Amiante Repérage et diagnostic amiante dans les immeubles bâtis
Date d'effet : 27/03/2014, date d'expiration : 26/03/2019

DPE Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel

Date d'effet: 10/06/2014, date d'expiration: 09/06/2019

Diagnostic de performance énergétique avec mention:

DPE tout type de bâtiment

Date d'effet: 10/06/2014, date d'expiration: 09/06/2019

Electricité Etat de l'installation intérieure électrique

Date d'effet: 27/03/2014, date d'expiration: 26/03/2019

Plomb: Constat du risque d'exposition au plomb

Date d'effet: 04/02/2014, date d'expiration: 03/02/2019

Termites Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment -

France métropolitaine

Date d'effet: 25/04/2014, date d'expiration: 24/04/2019

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire Le 27/06/2014





CPE DIFR II rev 09





Certificat Attribué à

Monsieur Jean-Christophe FAVIER

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

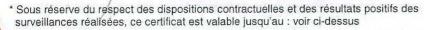
DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat*
Amiante	Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	29/09/2016	28/09/2021
DPE sans mention	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification	29/09/2016	28/09/2021
Electricite	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification	25/10/2016	24/10/2021
Gaz	Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification	25/10/2016	24/10/2021
Plomb sans mention	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification	25/10/2016	24/10/2021
Termites metropole	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification	29/09/2016	28/09/2021

Date: 08/11/2016

Numéro de certificat : 289700

Jacques MATILLON - Directeur Général



Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.

Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-diag

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France 60, avenue du Général de Gaulle – Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense









Accréditation n°4-0557 PORTÉE DISPONIBLE SUR www.cofrac.fr





attribuée à :

Monsieur David CHAOUAT

Dans les domaines suivants :

Certification Amiante: Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et l'évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.

Obtenue le : 12/07/2016

Valable jusqu'au: 11/07/2021*

Nº de certification

B2C - 0470

Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Certification Termites : Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment en métropole

Obtenue le : 02/08/2016

Valable jusqu'au: 01/08/2021*

Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Certification Gaz : Etat de l'installation intérieure de gaz

Obtenue le : 24/03/2017

Valable jusqu'au : 23/03/2022*

Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieur de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Certification Electricité : Etat de l'installation intérieure d'électricité

Obtenue le : 24/03/2017

Valable jusqu'au : 23/03/2022*

Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieur d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Certification Plomb : Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)

Obtenue le : 02/12/2016

Valable jusqu'au : 01/12/2021*

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Certification DPE: Diagnostic de performance énergétique d'habitations individuelles et de lots dans des bâtiments à usage principal d'habitation. Attestation de prise en compte de la réglementation thermique.

Obtenue le : 24/03/2017

Valable jusqu'au : 23/03/2022*

Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Fait à STRASBOURG, le 24 mars 2017

Responsable qualité, Sandrine SCHNEIDER

*Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs de la surveillance. La conformité de cette certification peut être vérifiée sur le site : www.b2c-france.com

Centre National de l'Expertise



ATTESTATION DE STAGE 10 au 14 Décembre 2012 à Nice

Expertise immobilière valeur vénale

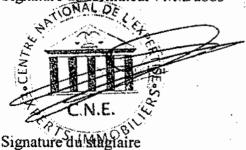
Nom: ODUL

Prénom: Benjamin

Nous soussignés, Centre National de l'Expertise, attestons que Monsieur ODUL Benjamin a suivi la formation « expertise immobilière valeur vénale » et a satisfait au contrôle de capacité.

Fait à Nice le 14 décembre 2012

Signature du formateur : M. Dubos



Signature du directeur C.N.E

Centre Vational de l'Expertise
1º réseau d'expéris immobiliers en France
Siege social: 20 crue Menry Regnault 75014 PARIS
1º se posité 185 par l'Acdes Anglèis Auguse 16206 MCF
1º se posité 185 par l'Acdes Anglèis Auguse 16206 MCF
1º se posité 185 par l'Acdes Anglèis Auguse 16206 MCF
1º se posité 185 par l'Acdes Anglèis Auguse 16206 MCF
1º se posité 186 par l'Acdes Anglèis Auguse 16206 MCF
1º se posité 186 par l'Acdes Anglèis Auguse 16206 MCF
1º se posité 186 par l'Acdes Anglèis 186





ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous soussignés, Cabinet CONDORCET, 1 rue Daumier – 13008 Marseille, attestons par la présente que la Société :

ACTIVE DIAG 13

23 Avenue des Caillols - BAT 17- 13012 MARSEILLE

a souscrit auprès de la compagnie ALLIANZ, 1 cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex, un contrat d'assurances « Responsabilité civile professionnelle Diagnostiqueur Immobilier », sous le numéro N° **55 637 688**, qui a pris effet le 01/10/2015.

Ce contrat a pour objet de garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait des activités déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Assainissement autonome - collectif

Contrôle périodique amiante Diagnostic Accessibilité

Diagnostic amiante avant travaux / démolition

Diagnostic amiante avant vente

Diagnostic de performance énergétique

DRIP- Diagnostic de risque d'intoxication au

plomb

Diagnostic gaz

Diagnostic légionellose

Loi Boutin

Diagnostic monoxyde de carbone

Diagnostic radon

Diagnostic sécurité piscine

Diagnostic Technique SRU

Diagnostic termites

Dossier technique amiante

Infiltrométrie

Thermographie infrarouge

Etat de l'installation intérieure de l'électricité

Etat des lieux

Etat parasitaire

Evaluation valeur vénale et locative

Exposition au plomb (CREP)

Loi Carrez

Millièmes

Prêt conventionné : normes d'habitabilité

Recherche de métaux lourds

Recherche de plomb avant travaux

Risques naturels et technologiques

Diagnostic acoustique

Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans

les locaux

Diagnostic humidité

Vérification des équipements et installations

incendie

Loi Scellier

Recherche de fuites non destructive

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur et ne peut engager celui-ci au delà des limites du contrat auquel elle se réfère.

Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...).

Période de validité : du 01/10/2018 au 30/09/2019

La présente attestation est valable uniquement sous réserve du paiement de la prime par le souscripteur.

Fait à Marseille, le 1er octobre 2018

POUR LE CABINET CONDORCET

Active Diag

www.ad13.fr - contact@ad13.fr



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Conformément à l'article R 271-3 du CCH défini par le décret n°2006-1114 du 5 septembre 2006 et aux recommandations du Conseil National de la consommation du 27 mars 2007

CERTIFICATION DES COMPETENCES - MOYENS TECHNIQUES - ASSURANCES - AUTORISATIONS

Nous soussignons **ODUL Benjamin, CHAOUAT David** attestons sur l'honneur que : Nos certifications de compétences sont :

- n° **CPDI-0914** (pour Benjamin) requises pour effectuer les diagnostics « Amiante, Performance énergétique, Termites, Electricité et Plomb » sont obtenues auprès de la société **ICERT** avec accréditation n° **4-0522** du **COFRAC**.
- n° **B2C-0470** (pour David) requises pour effectuer les diagnostics « Amiante, Performance énergétique, Termites, Electricité, Gaz et Plomb » sont obtenues auprès de la société **B2C** avec accréditation n° **4-0557** du **COFRAC**.
- n° **2897003** (pour Jean-Christophe) requises pour effectuer les diagnostics « Amiante, Performance énergétique, Termites, Electricité, Gaz et Plomb » sont obtenues auprès de la société **Bureau Veritas** avec accréditation n° **4-0087** du COFRAC.
- Nous disposons des moyens techniques appropriés requis par les textes légaux et réglementaires.
- Nous sommes assurés en RC Professionnelle de groupe souscrite auprès d'**ALLIANZ** sous le n° **55637688** en conformité aux obligations réglementaires.
- La société ACTIVE DIAG est membre de la Chambre des Diagnostiqueurs Immobiliers FNAIM.

GARANTIE D'INDEPENDANCE ET D'IMPARTIALITE:

- Nous nous engageons à n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à notre impartialité et à notre indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à nous, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa ».
- A ne pouvoir exécuter une mission de diagnostic pour un bien dont nous serions propriétaires ou chargés de sa gestion.
- A ne pouvoir exécuter un diagnostic au bénéfice d'un membre de notre famille proche.

PRENDRE EN COMPTE LES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL NATIONAL DE LA CONSOMMATION DU 27/03/07 :

- En rédigeant une fiche de synthèse, donnant une information en terme accessible aux consommateurs et reprenant trois volets :

Santé: (amiante, plomb) intégrée dans le Plan National Santé Environnement,

Sécurité des bâtiments et personnes : (termites, gaz, électricité, risques naturels, miniers et technologiques), **Economie d'énergie** : (performances énergétiques) dans le cadre des directives européennes.

- En établissant préalablement un « ordre de mission » validé par le donneur d'ordre faisant clairement apparaître le cadre et le montant de la prestation à réaliser.
- Diffuser et publier un tarif définissant le montant des prestations et les conditions générales de vente.
- Présenter à chaque diagnostic nos certifications de compétence, et notre attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle conforme aux obligations légales.

Certifié exact et sincère Marseille le 31/10/2017

ODUL Benjamin

FAVIER Jean-Christophe

CHAOUAT David

Sodu



Agence Marseille 23, Avenue de Caillols Båt 17 13012 MARSEILLE 204 91 49 74 80 Agence Marseille 7eme 22, Boulevard de la Corderie 13007 MARSEILLE 204 91 49 74 80 Agence Toulon
32, Avenue Joseph Gasquet
83100 TOULON

204 94 33 26 37

5IRET : 51362772900025 - N° d'Identification TVA : FR78513627729 - Compagnie d'assurance : ALLIANZ EUROCOURTAGE N°80810350 - Code APE : 71208 - Capital social : 50 000 €